

Pico[®] solo - Herbicide anti-dicotylédones des céréales

Composition : 750 g/kg de picolinafen

Formulation : granulés dispersables (WG)

AMM n° : 2060063

Usages autorisés :

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Cultures	Dose	Nombre maximum d'application	Stade d'application (BBCH)	DAR	ZNT aquatique
Blé tendre d'hiver Blé dur d'hiver Triticale Epeautre**	133 g/ha*	1/an 1 application par culture et par parcelle	Entre BBCH 00 et BBCH 30	DAR F (BBCH 30)	Application avant le repos végétatif : 50 m avec un DVP de 20 m
Orge d'hiver					Application après la reprise de végétation : 50 m avec un DVP de 5 m

* Sur blé dur d'hiver et triticale ne pas dépasser la dose de 100 g/ha

** Nous ne recommandons pas l'utilisation de Picosolo sur épeautre.

Classement toxicologique :

Mention d'avertissement : Attention



H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Délai de rentrée dans la culture pour les travailleurs : 6h après le traitement

Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits




BASF
We create chemistry

Herbicide

Protection de l'opérateur et du travailleur

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		Protection de l'utilisateur pendant la phase de :				Protection du travailleur
		Mélange / chargement	Application avec un pulvérisateur à rampe :		Nettoyage	
			tracteur	tracteur		
Gants en nitrile réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifié EN 374-2)		X Réutilisables	X A usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les porter et les stocker à l'extérieur de	X A usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.	X Réutilisables	
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065		X	X	X	X	X
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3		X			X	

Réglementation transport ADR : classe 9 (ONU 3077)

Conditionnement :bidon de 0,5 kg (groupage par 10)

La matière active

Le **picolinafen** appartient au groupe chimique des Aryloxycolinamides

Nom chimique : 4'- fluororo – 6 [(α,α,α, -trifluoro – m – colyl) oxy] picolinanilide

Formule brute : C₁₉ H₁₂ F₄ N₂ O₂

Poids moléculaire : 376,3

Le produit formulé : Picosolo

Propriétés physiques et chimiques

Densité : 0,63 à 0,69

Inflammabilité : non inflammable

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat > 5000 mg/kg

LMR européenne :

Se reporter au site : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Intérêt du produit

Intérêt d'un désherbage précoce

Picosolo élimine dès le départ la concurrence exercée par les adventices il favorise la bonne implantation de la céréale.

Picosolo peut être associé à une spécialité au spectre complémentaire afin d'apporter une réponse adaptée à chaque situation.

Champ d'action anti-dicotylédones

Picosolo est très efficace entre autre contre véroniques et pensées, il sera soit spécialité pivot, soit spécialité partenaire pour élargir un spectre d'action.

Sélectivité et souplesse

Picosolo utilisé aux doses recommandées, est sélectif des céréales.

Picosolo est sans contraintes pour les cultures suivantes et offre, si besoin était, de nombreuses possibilités en terme de cultures de remplacement. (cf. rotation / retournement)

Mode d'action

Le **picolinafen** est absorbé principalement au niveau des feuilles, plus partiellement par les racines. Il est également absorbé pendant la phase de germination et de levée des adventices. Il agit localement par contact puis est véhiculé par systémie ascendante vers les zones de croissance des plantes sensibles.

En bloquant le fonctionnement de la phytoène désaturase, une enzyme qui intervient dans la chaîne des caroténoïdes, le **picolinafen** provoque l'arrêt de la synthèse de ces pigments qui servent de protecteur à la chlorophylle. Celle-ci se dégrade, empêchant le déroulement normal de la photosynthèse, entraînant ainsi la mort des plantes avec des symptômes de blanchiments typiques de l'action de cette matière active.

Le **picolinafen** est classé dans le groupe HRAC F1.

Champ d'activité

A 133 g/ha sur plantules du stade cotylédons au stade 4 / 6 feuilles.

Adventices très sensibles (95-100%*)

- Arabette de thalius
- Capselle bourse à pasteur

- Laiteron maraîcher
- Lamier amplexicaule
- Mouron des oiseaux (stellaire) jusqu'à 2 feuilles.
- Myosotis
- Pensée des champs
- Sanve (Moutarde des champs)
- Véronique à feuilles de lierre
- Véronique de Perse
- Véronique des champs

Adventices sensibles (85-94*)

- Alchémille des champs
- Gaillet gratteron
- Lamier pourpre
- Mouron des oiseaux (stellaire) 4 à 6 feuilles
- Sénéçon

Adventices moyennement sensibles (70-84%*)

- Coquelicot
- Matricaires

Adventices peu sensibles (50-69%*)

- Fumeterre
- Lampsane commune

* Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue des résultats de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

Conditions d'application

BLE TENDRE et DUR D'HIVER, TRITICALE, ORGE d'HIVER et ORGE DE PRINTEMPS

- Dose d'application :
Picosolo

Dose : 133 g/ha*

* Ne pas dépasser la dose de 100 g/ha en culture de blé dur d'hiver et de triticales.

Pour répondre à un objectif de désherbage sur une flore plus diversifiée, **Picosolo** s'utilise en mélange avec d'autres spécialités :

Dose : de 70 à 100 g/ha

en fonction du partenaire. Voir la réglementation en vigueur sur les mélanges.

- Périodes et stades d'application :

Sur céréales d'hiver **Picosolo** peut s'employer avant le repos végétatif et à la reprise de végétation (ne pas l'appliquer pendant le repos végétatif). Il s'emploie en post-semis pré-levée ou du stade 1 feuille (BBCH 11) à épi 1 cm (BBCH 30).

L'efficacité de **Picosolo** est optimale sur des adventices peu développées, du stade cotylédons au stade 4 – 6 feuilles.

Picosolo est inscrit sur la liste des spécialités phytopharmaceutiques testées et acceptées sur orge de brasserie d'hiver.

CONDITIONS D'EMPLOI :

- ◆ S'applique sur une céréale en bon état végétatif.
- ◆ S'utilise sur tous les types de sol.
- ◆ Conditions climatiques favorables à la pousse : température minimum de l'ordre de 5 à 7°C, hygrométrie supérieure à 60%, absence de gelée dans les 10 jours qui suivent le traitement, en évitant les périodes de fortes amplitudes thermiques.
- ◆ Si les conditions mentionnées ci-dessus ne sont pas respectées, des marquages peuvent apparaître sur les feuilles. Ils sont sans incidence sur le rendement.
- ◆ Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines
- Ne pas traiter des céréales couvrant des légumineuses.

Rotation / retournement

Picosolo est sans restriction pour les cultures suivantes : toutes les cultures suivantes d'automne et de printemps sont possibles, avec ou sans labour.

En cas de remplacement d'une culture de blé d'hiver ou d'orge d'hiver, traitée à l'automne avec **Picosolo**, il est possible de semer :

- Quel que soit le travail du sol : betterave,

céréales de printemps, colza, maïs, navette, ray-grass, soja, sorgho, tournesol, trèfle.

- avec labour obligatoire : pois protéagineux, vesce

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et agiter le bidon de **Picosolo** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF.

BASF France SAS
Division Agro
21, chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tel : 04.72.32.45.45

Notes personnelles :

Avertissements et précautions générales d'emploi

Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33
Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr

Avertissements et précautions générales d'emploi

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI